

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 29/12/2020

ID : 027-212702542-20201218-53DE-DE



Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	2020-0053
----------------------	------------------	-----------------	-----------

Étaient présents : Mmes Laurence HUZE, Patricia BRAY, Ingrid MARCELPOIL, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Mathieu MARCAL, Jacky CAPEL, Franck LAMBLARDY, Alain MIMEAU, Jean-Nicolas MASSON, Ludovic SOULARD

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : 15 Présents 14 Votants 15

Conseil convoqué le 11/12/2020

Secrétaire : Mme Ingrid MARCELPOIL

Votes Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Loyer Salon de coiffure 14, rue de la Poste

Vu l'état d'urgence sanitaire actuel, ayant amené le salon de coiffure à demeurer fermé pour cause de confinement décidé par le Gouvernement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effacer le loyer du mois de décembre 2020 du salon de coiffure pour un montant de 338.08€ charges comprises.

pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Raphaël NORBLIN